
KHADIJA MOHSEN-FINAN

CHANGEMENT DE CAP
ET TRANSITION POLITIQUE
AU MAROC ET EN TUNISIE

105

Les Printemps arabes contribuent-ils à redéfinir le concept de transition politique dans cette région ?

Depuis plusieurs années, les États du Maghreb ont mis en avant le « changement » de cap politique et ont opté pour des mesures qui accompagnent traditionnellement les transitions politiques. Les Algériens pensent avoir vécu leur transition entre 1989 et 1992 et les Marocains se réfèrent au milieu des années 1970, lorsque le roi Hassan II a décidé de clore les « années de plomb » et de pratiquer des ouvertures dans le sens de l'opposition. Le régime d'alternance mis en place à la fin des années 1990 correspondrait alors à un second changement dans les pratiques politiques du pays.

Désireux de tourner la page du « bourguibisme », le président Ben Ali avait également mis en avant le changement et le renouveau du système politique. Dès lors, la transition tunisienne qui fait suite à la révolution de janvier 2011 constitue-t-elle un changement de plus ou inaugure-t-elle réellement un passage entre un mode de gouvernance autoritaire et une ouverture politique susceptible de conduire le pays vers la démocratie ? Dans quelle mesure le changement opéré par le haut au Maroc peut-il être comparé à la rupture imposée par la rue en Tunisie ?

L'ENGAGEMENT DES ÉTATS
À CHANGER DE CAP POLITIQUE

Durant les années 1960, le Maroc a connu de grandes difficultés intérieures. En mars 1965, des émeutes éclatent dans la banlieue de Casablanca, elles

106 sont violemment réprimées par l'armée faisant plusieurs centaines de morts. Trois mois plus tard, Hassan II décrète l'état d'urgence, dissout la Chambre des représentants élue trois ans plus tôt et règne par décrets cinq ans durant, au terme desquels il rédige une nouvelle Constitution qui est rejetée par les partis politiques traditionnels¹. Les années qui suivent sont marquées par d'importants mouvements de mécontentement : grèves ouvrières (1968-1971), estudiantines (1969-1973) et deux coups d'État perpétrés par l'armée contre la personne du roi (1971-1972). En 1972, la nouvelle Constitution promulguée par Hassan II est boudée par l'opposition². Les difficultés se multiplient à l'intérieur du pays et la monarchie se trouve à la fois confrontée aux problèmes sociaux qui se posaient avec acuité, et aux défis lancés par l'armée. Le roi choisit alors d'instaurer un climat de détente entre la monarchie et l'opposition, de manière à ne pas avoir à faire face à deux fronts : l'opposition et l'armée. L'ennemi désigné du régime n'est plus l'opposition mais bien l'armée qui a trahi par deux fois en voulant s'emparer du pouvoir. Le souverain décide alors de renoncer au processus de violence et de répression dans lequel il s'était engagé et de mettre en place des ouvertures dans le sens de l'opposition.

Le 27 août 1974, les communistes se voient autorisés à recréer leur parti³, à l'automne, l'Istiqlâl élit M'hammed Boucetta secrétaire général et appelle à la réactivation du bloc national (*Koutla El wataniyya*). En annonçant un projet de référendum pour décoloniser le Sahara espagnol, sous son égide, l'Espagne donnait à la monarchie marocaine l'occasion de créer un consensus autour d'elle en lançant l'opération de « récupération des provinces sahariennes »⁴.

La défense de l'intégrité territoriale devient ainsi une façon pour les acteurs et les partis de l'opposition de collaborer au consensus voulu par le monarque. Ce consensus repose en fait sur une double reconnaissance, celle de la monarchie comme acteur central du dispositif politique, et celle de la « marocanité » du Sahara. La ligne rouge est ainsi clairement dessinée par le palais. Pour l'avoir franchie en se prononçant pour une autodétermination en faveur des Sahraouis, le mouvement

1. Le nouveau texte constitutionnel réduisait la proportion des députés parlementaires élus au suffrage direct à un tiers, alors que la précédente Constitution l'avait établie aux deux tiers.

2. Malgré le fait qu'elle ramenait la proportion de députés parlementaires élus au suffrage direct aux deux tiers.

3. Ce sera le Parti du progrès et du socialisme (PPS).

4. Khadija Mohsen-Finan, *Sahara occidental, les enjeux d'un conflit régional*, CNRS éditions, 1997, p 38.

marxiste-léniniste Ilal Aman verra ses activistes emprisonnés durant de longues décennies.

Derrière cette ferveur nationaliste, de nouvelles règles politiques se mettent en place. Ceux qui font désormais partie du consensus participent aux élections locales et législatives. Mais ces élections, dosées, contrôlées et organisées par le ministre de l'Intérieur, Driss Basri, ne sont pas censées ouvrir le système. Elles ont vocation à intégrer l'opposition dans le champ politique, pour mieux la domestiquer. Par un véritable jeu d'inclusion et d'exclusion des acteurs politiques, la monarchie a réussi à créer une union sacrée autour d'une cause nationale, tout en soumettant le personnel politique⁵.

Quant à la Tunisie, tout comme l'Algérie d'ailleurs, c'est au cours des années 1980 qu'elle pense la conjoncture de transition du parti unique vers le multipartisme. Dans les deux cas, l'ouverture paraît nécessaire pour sauver le régime politique. En effet, alors que les sociétés de ces pays se sont considérablement modifiées, les formes politiques mises en place depuis les indépendances se sont maintenues et les pouvoirs continuent à tirer leur légitimité de la lutte pour les indépendances. En Tunisie, à partir de 1981, le nouveau Premier ministre Mohamed Mzali décide de détendre le climat politique en optant pour le pluralisme, un choix qui se veut annonciateur d'une ouverture. Le parti communiste est alors autorisé, le pouvoir considérant qu'il ne présente aucun danger politique. Mais d'autres partis, que l'on qualifie assez improprement de « libéraux » sont également autorisés à participer au jeu politique, c'est le cas du Mouvement des démocrates sociaux (MDS) d'Ahmed Mestiri, ou encore du Parti de l'unité populaire (PUP) d'Ahmed Ben Salah. Malgré cette détente et la fin du système monopartisan, lors des premières élections pluralistes aucun membre de l'opposition n'est élu. Manipulées, les élections législatives de 1981 donnent la majorité au parti au pouvoir,

107

5. Au milieu des années 1970, seuls le Mouvement Ilal Amam et Cheikh Yassine font le choix de refuser de faire partie du consensus. En proclamant le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara, Ilal Amam s'est opposé de manière frontale à l'union sacrée mise en place par Hassan II. Plusieurs de ses membres sont morts sous la torture, Abraham Sarfati, qui fut l'un des deux membres fondateurs du mouvement avec le poète Abdellatif Laâbi, passera dix-sept ans en prison.

Quant à Cheikh Yassine, qui fondera le mouvement *al-'Adl wa al-Ihsân* (Justice et bienfaisance) en 1980, la lettre ouverte qu'il envoie à Hassan II en 1974 lui vaut d'être interné dans un hôpital psychiatrique. Par cette missive intitulée « L'islam ou le déluge », il reproche au roi d'être « oublieux des obligations de l'islam », l'invitant à faire acte de rédemption. Il conteste ainsi la légitimité du roi à être commandeur des croyants.

le SPD⁶, qui cesse d'être unique et devient dominant. Le pouvoir donne ainsi des signes contradictoires et le maintien des pratiques politiques anciennes contribue à briser le rêve des tenants de l'ouverture qui voient dans cette option pluripartisane une opportunité de tourner la page de l'autoritarisme. En réalité, au lieu de susciter un système politique concurrentiel, le multipartisme est mis en place pour mater les partis de l'opposition, sans avoir à les écarter. Cette instrumentalisation de l'ouverture et la mise en scène d'un espace politique concurrentiel vont laisser des séquelles dans la relation de confiance qui aurait pu s'instaurer entre le pouvoir politique et les acteurs de l'opposition tunisienne. Les partis de l'opposition, qui n'ont pas trouvé leur place au Parlement, sont rapidement dépassés par d'autres institutions comme la centrale syndicale, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) ou encore la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) qui vont bien au-delà de leur fonction naturelle en devenant des acteurs politiques qui occupent le champ de l'opposition.

DU « CHANGEMENT » À LA TRANSITION POLITIQUE

Tunisie: l'opportunité manquée de transformer l'espace public

Après le coup d'État de 1987, le président Ben Ali met en avant le « renouveau » de la vie politique. Il reconfigure le parti dominant et le rebaptise Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). Le pouvoir compte sur la transformation du parti sur lequel il s'adosse pour rassembler l'ensemble des forces politiques autour de Ben Ali. Le RCD, héritier du PSD de Bourguiba, est rajeuni, comptant dans ses rangs de nombreux intellectuels et des étudiants. Soucieux de son image, le pouvoir sollicite l'expertise de professionnels de la communication politique pour organiser campagnes électorales et congrès dignes d'un parti de masse moderne. En s'emparant du pouvoir, le 7 novembre 1987, l'ancien Premier ministre de Bourguiba avait répondu à l'attente de nombreux Tunisiens. Il entendait « sauver le régime au prix de la mort politique de son fondateur⁷ ». Ben Ali s'est alors donné pour mission de réconcilier le pouvoir et les citoyens, en supprimant notamment les

6. Le Parti socialiste destourien (PSD) fut le parti unique de la Tunisie indépendante, de 1964 à 1981.

7. Michel Camau, *Les Régimes politiques arabes*, PUF, 1991, p. 440.

tribunaux d'exception et en garantissant la liberté d'expression. Mais le signal le plus vigoureux de cette ouverture reste certainement la signature du Pacte national le 7 novembre 1988.

Le nouveau chef de l'État qui avait déposé son prédécesseur une année auparavant voulait se doter d'une légitimité en ayant recours à une ouverture politique. Elle consistait notamment à insérer une partie de la société dans le jeu politique. Un pacte scellé entre la classe politique et les citoyens est supposé tourner la page du passé. Parmi les signataires de ce Pacte national, il y avait naturellement le RCD, les six formations de l'opposition légale, mais aussi les islamistes du Mouvement de la tendance islamique (MTI) dont les principaux acteurs avaient été condamnés à mort par Habib Bourguiba peu de temps avant qu'il n'ait été destitué. La Ligue tunisienne des droits de l'homme avait également signé ce pacte, de même que l'organisation patronale (UTICA) et les syndicats de certaines professions comme les avocats, les médecins, les ingénieurs, les pharmaciens... Seuls les groupes d'extrême gauche étaient restés à l'écart de cet accord qui se voulait consensuel. Le rassemblement était censé se faire autour d'un socle de principes sur lesquels aucune organisation ne pouvait transiger. Le texte de ce pacte mettait en avant l'importance de ce moment charnière: « Nous considérons que l'un des devoirs les plus pressants consiste à déclarer qu'un ensemble de valeurs se rattachant à l'identité du peuple tunisien, aux fondamentaux du régime politique, aux principes et objectifs du développement, aux relations internationales de la Tunisie doivent constituer l'objet d'un consensus de l'ensemble des Tunisiens. »

109

Les premières mesures prises furent d'abord relatives à la libération de près de 5 000 prisonniers politiques, islamistes pour la plupart, dont Rached Ghannouchi. Au plan symbolique, cette ouverture se traduisit par l'autorisation accordée à des personnalités politiques en exil de rentrer, une tolérance qui s'est accompagnée d'une meilleure gestion des droits de l'homme et l'entrée au gouvernement de certains acteurs de la Ligue tunisienne des droits de l'homme.

Mais cette ouverture fut de courte durée. Les élections présidentielle et législatives organisées en 1989 allaient sonner le glas de cette période qui avait pourtant donné des signes de transformation de la scène politique. Seul candidat à la présidence de la République, Ben Ali était élu avec 99,27 % des suffrages exprimés. Quant au RCD, il remportait la totalité des sièges de la Chambre des députés. L'opposition légale qui ne remportait que 3,76 % des suffrages était laminée. Malgré ce succès orchestré par le pouvoir de Ben Ali, il était difficile d'ignorer les 14 % de voix, avec

des pointes de 25 % dans certaines villes et banlieues, remportés par les islamistes qui s'exprimaient à travers les listes indépendantes.

La crainte du pouvoir, qui était déjà réelle après les élections législatives en Tunisie, allait être amplifiée par la victoire du Front islamiste du salut (FIS) en Algérie aux élections municipales de juin 1990. L'exécutif tunisien allait construire une véritable stratégie de lutte contre les islamistes présentés comme des ennemis intérieurs, susceptibles d'être aidés par les islamistes algériens. Un appareil policier était mis en place pour venir à bout de la menace islamiste, mais, progressivement, il allait concerner « les démocrates » dans leur ensemble. Dès le milieu des années 1990, le pouvoir n'avait plus de cibles précises. Tous ceux qui s'opposaient à Ben Ali étaient à combattre, la moindre velléité de contestation faisait l'objet de représailles sévères. Le pays était quadrillé, les institutions domestiquées et la société civile privée d'autonomie. La signature du Pacte national paraissait très lointaine. Le discours officiel vantait désormais le développement économique et les performances dans ce domaine susceptible de produire, à terme, du lien social et de la justice sociale. De 1990 à 2011, la vie politique tunisienne était devenue morose et n'intéressait plus les Tunisiens. Elle se limitait à des décisions quasi techniques prises au palais de Carthage entre le chef de l'État et son Premier ministre, ne donnant lieu à aucun débat. Intellectuels et opposants s'étaient réfugiés dans le silence ou avaient choisi la voie de l'exil.

Après les attentats perpétrés sur le sol américain en septembre 2001, Ben Ali, comme les autres dirigeants du Maghreb ont trouvé une opportunité pour faire passer leur combat contre l'islamisme comme un affrontement précurseur contre le terrorisme. Ils ont manifesté leur disponibilité à participer activement à la lutte contre al-Qaïda, obtenant en retour un soutien politique et une nouvelle légitimité de leur pouvoir. La démocratie pouvait alors espérer des jours meilleurs.

Maroc: le choix de l'« alternance » politique

Au Maroc, la domestication du champ politique s'est effectuée en deux temps, avec d'abord, la fermeture des « années de plomb » dans les années 1970 et 1980. Dans un second temps, dans les années 1990, le souverain a choisi d'intégrer les partis de l'opposition dans le système politique, par le biais de l'alternance. L'idée prend forme au début de la décennie 1990, lorsque le discours sur le Sahara occidental, qui s'était révélé fédérateur, montre des signes d'essoufflement et que l'image du pays à l'étranger est sérieusement ternie par la gestion hassanienne des droits de l'homme. Le roi songe alors à l'opportunité de renouveler les

élites en se montrant prêt à opérer une ouverture politique. Au plan international, la période est marquée par la fin du Bloc soviétique qui annonce l'affaiblissement des partis de gauche, y compris dans le monde arabe. Par ailleurs, la première guerre du Golfe révèle la force réelle des islamistes à travers leur réaction contre l'alliance pro-américaine. La guerre civile qui fait suite à l'annulation des élections en janvier 1992, montre la capacité mobilisatrice des islamistes et indique dans le même temps les risques de déstabilisation liés à l'ouverture politique.

Le projet d'alternance politique est annoncé en 1992, mais ne se concrétisera qu'en 1998 avec l'arrivée au pouvoir de l'USFP, c'est-à-dire la gauche marocaine. Les six années de tentatives avortées pour mettre en place le projet d'alternance s'expliquent par les hésitations de l'USFP à diriger le gouvernement dans un système politique qui restait étroitement contrôlé par la monarchie. Réciproquement, si le roi était convaincu des avantages d'une telle ouverture, il avait néanmoins du mal à en définir les contours. Les pourparlers entre Hassan II et les partis ont buté dans un premier temps sur le maintien d'un principe clé pour le roi : se réserver le droit de choisir certains ministres et en particulier celui de l'Intérieur.

111

À partir de 1995, le souverain veut aller plus vite en besogne dans la mise en place de ce projet. De nouveaux événements plaident pour l'accélération du processus. C'est la période où sa maladie incurable est diagnostiquée, mais cette disposition du roi à aller plus vite est également dictée par le rapport fort accablant de la Banque mondiale que Hassan II décide de rendre public. Dans ce contexte marqué par l'exacerbation de la violence en Algérie et par une économie marocaine très morose, le roi souhaite mettre l'institution monarchique à l'abri d'une éventuelle crise de succession, tout en rassurant ses soutiens financiers internationaux⁸.

En décidant d'opérer cette ouverture politique, la monarchie entend également réaffirmer la centralité de son rôle politique. La campagne d'assainissement conduite à la fin de l'année 1995 et au début de l'année 1996 en est une parfaite illustration. Alors qu'elle est censée constituer une lutte contre les fraudeurs, cette campagne est au contraire un moment de confrontation entre le pouvoir politique et les acteurs économiques considérés comme trop puissants et « potentiellement dissidents »⁹.

Le système d'alternance permet au roi de redéfinir la fonction

8. Jean-Claude Santucci, « L'effet Banque mondiale et la conjoncture économique au Maroc », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, CNRS éditions, 1997, p. 701-714.

9. Béatrice Hibou et Mohamed Tozy, « Une lecture d'anthropologie politique de la corruption au Maroc : fondement historique d'une prise de liberté avec le droit », *Tiers Monde*, vol. 41, n° 161, 2000, p. 39.

monarchique en réaffirmant son rôle de pièce maîtresse dans le jeu politique. Les partis de la *Koutlah* acceptent de participer au gouvernement, agréant ainsi le schéma d'alternance dessiné par la monarchie et appuyant de ce fait le changement politique voulu par le haut. L'élargissement quant à lui se fait du côté des islamistes du Parti Justice et Développement (PJD), un parti proche du *makhzen*, reconnu dès 1998. Pour exister dans le paysage politique, ce parti doit se contenter d'être présent au Parlement et non au gouvernement, malgré ses succès aux élections législatives et alors qu'il ne se présente pas dans toutes les circonscriptions dans lesquelles il a le droit de le faire.

112 Ainsi, dès les dernières années de la décennie 1990, le Maroc affiche une posture politique comparable à celles des États du Sud de l'Europe au milieu des années 1970 ou de certains pays d'Amérique latine, par le biais d'une transition initiée par Hassan II et prolongée par son fils Mohammed VI. Lorsqu'il arrive au pouvoir en 1999, le jeune monarque s'engage à consolider le projet d'alternance, tout en « redéfinissant la notion d'autorité ». Mais, de toute évidence, le style de gouvernement et le rythme de la prise de décision politique différencient considérablement les deux souverains. Alors qu'il bénéficie initialement d'une image positive due à son âge et à sa disposition à prolonger les réformes politiques, son apparent retrait de la vie politique alimente les rumeurs et ravive le débat sur le statut de la monarchie. Certains Marocains souhaitent voir cette dernière évoluer vers un type parlementaire, tandis que d'autres souhaitent la voir dissociée de la fonction de commandeur des croyants. Dans les cercles du pouvoir, un conflit oppose également ceux qui entendent intégrer les islamistes dans le jeu politique au nom de la démocratie et ceux qui œuvrent à les marginaliser.

Entre 1999 et 2003, la période est caractérisée par un flottement et une hésitation quant à la consolidation de l'ouverture initiée par Hassan II. Mais après les attentats du 16 mai 2003¹⁰, le roi fait voter une loi antiterroriste qui élargit considérablement la marge de manœuvre des forces de sécurité. Au sein de la société civile, nombre de Marocains manifestent alors leur inquiétude quant au processus d'ouverture engagé dans le cadre de l'alternance. Dès le lendemain de ces attentats, le PJD est mis à l'index¹¹ alors qu'il n'avait pas de lien avec l'islamisme radical.

10. Dans la soirée du 16 mai 2003, cinq attentats suicides simultanés font 43 morts en différents lieux de Casablanca. Si la responsabilité de réseaux étrangers est d'abord évoquée, l'enquête se concentre sur un petit groupe islamiste radical marocain d'obédience wahhabite Al-Sirat Al Moustaqim.

11. Cette mise à l'index est essentiellement l'œuvre des partis de la gauche marocaine qui se réfèrent implicitement à l'époque de la Chabiba Al-Islmiyya, groupuscule dont est issue une

Le profil bas qu'adoptent les cadres du PJD, craignant de voir leur jeune formation politique frappée d'interdiction, constitue une aubaine pour le palais. Lors des élections municipales de 2003, la monarchie profite de ce moment de tension pour empêcher les islamistes du PJD de remporter un franc succès¹². Le PJD arrive à la onzième place, mais échappe à la dissolution dont il est menacé.

Mais le roi ne se contente pas de cette mise au pas des islamistes, l'irruption de la violence et le profil bas des islamistes du PJD l'incitent à prendre les devants et à imposer une version modernisée du code de statut personnel (*Moudawana*) qui constitue la première grande réforme de son règne. Trois ans plus tôt, les islamistes de tous bords (PJD et Justice et bienfaisance) s'y étaient opposés en mobilisant des dizaines de milliers de manifestants lors d'une marche organisée à Casablanca le 12 mars 2000. De peur de voir l'opposition au projet de réforme se muer en opposition politique à la monarchie, Hassan II avait alors enterré le projet, tandis que les associations féministes continuaient de militer en sa faveur. En 2003, c'est en tant que commandeur des croyants que Mohammed VI annonce les onze points de sa réforme, chacun étant soutenu par un verset du Coran. Cette volonté de réformer le code de la famille est alors présentée par le pouvoir marocain dans son lien à l'islam, mais aussi comme un projet qui s'inscrit dans le processus de démocratisation. Le nouveau code de la famille doit être voté au Parlement, mais le roi se réserve l'exclusivité de toute intervention religieuse. Les députés islamistes ne peuvent en effet débattre des interprétations coraniques faites par le souverain sans se voir accusés de remettre en question la prééminence du roi en matière religieuse.

113

Mohammed VI va prolonger d'autres projets initiés par son père. En janvier 2004, il met en place une Instance Équité et Réconciliation (IER), chargée de faire la lumière sur les violences commises par le pouvoir à l'égard de ses opposants entre 1956 et 1999. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement d'un projet qui remonte à 1990, année où Hassan II crée le Conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH). Hassan II avait été attentif à la volonté qu'éprouvait une partie de la société civile

partie des fondateurs du PJD. Dans les années 1960, la Chabiba n'avait pas hésité à employer la violence pour faire appliquer ses idées, en assassinant notamment un syndicaliste de la gauche marocaine. En 2003, la gauche marocaine a reproché au PJD de procéder à un amalgame entre religion et morale en exacerbant les passions.

12. Une année auparavant, lors des élections législatives de 2002, organisées dans une certaine transparence, le PJD obtenait 42 sièges au Parlement, devenant ainsi la troisième force politique du pays.

marocaine de lever le voile sur une période sombre, celle des « années de plomb¹³ ». Le souverain avait observé la multiplication des mobilisations en faveur de la défense des droits de l'homme. Ce refus d'une histoire sous contrôle étatique avait été porté essentiellement par le mouvement associatif, dont nombre de militants étaient d'anciens détenus, désireux d'interroger leur passé. L'appropriation par le pouvoir marocain du travail sur la mémoire de ces « années de plomb », à froid, sans qu'aucune crise ne l'ait suscitée n'a pas manqué d'interpeller l'observateur : comment expliquer cette adhésion de la population, alors qu'il ne s'agissait de produire ni vérité ni justice ? Comment pouvait-on intégrer les récits des souffrances individuelles dans une histoire reconstituée à partir des seules victimes et sans bourreaux ? Le procédé était d'autant plus surprenant que cette histoire réécrite dans les années 2000 était bien celle du système politique marocain, qui décidait lui-même de bâtir une cause nationale axée sur la réparation matérielle et morale de l'injustice causée. Mais de ce système, il est en fait question de corriger les abus sans toucher à ses normes et fondements, puisque le roi, pièce centrale de l'autoritarisme de ces années, incarne également l'ouverture des années 1990 et la mise en place de l'Instance Équité et Réconciliation dans les années 2000.

114

Bien sûr, le recours au registre de la réconciliation renvoie au passage d'un régime autoritaire à un système politique qui s'ouvre, un régime de transition. Dans le cas du Maroc, cette opération est le signe d'une double mutation : celle qui est à l'œuvre au plan interne, l'alternance, et celle qui s'opère au plan mondial, avec le développement des politiques de pardon. L'IER devient ainsi l'instance d'une idéologie universelle qui s'invite dans le jeu politique marocain. La monarchie veut montrer que le processus ainsi amorcé reflète « les politiques d'après-violence » qui accompagnent les transitions démocratiques. Si au niveau de la forme on peut percevoir quelque ressemblance, sur le fond, ces transitions ne sont en rien semblables.

En effet, dans les politiques de pardon mises en place en Amérique latine ou encore en Afrique du Sud, « le tiers de justice », l'arbitre doit absolument se situer en dehors de la communauté politique et ne pas avoir de liens avec celle-ci. Au Maroc, la monarchie est l'instigatrice du projet, elle l'a financé et organisé. En réalité, l'ambiguïté de la transition politique au Maroc tient à la spécificité du système lui-même dans la

13. Expression utilisée au Maroc pour désigner la période qui s'étend de 1965 aux années 1980, marquée par la violence de la répression contre les opposants politiques et ceux qui militaient pour la démocratie.

mesure où le roi, qui est également commandeur des croyants, arbitre les différends politiques entre les groupes et dispose du monopole de la violence légitime. En outre, il n'y a pas de séparation des pouvoirs – ce qui pose la question de l'impunité. Avec la création de l'IER, l'objectif de la monarchie n'est pas de restructurer en profondeur le système politique, mais bien de mettre en scène la transition politique et de recréer du lien social. Si certains définissent le projet d'alternance comme un « pacte de non-belligérance », l'IER aura alors prolongé ce pacte en débarrassant la monarchie de son image autoritaire.

LA RUPTURE DE L'HIVER 2011

La dynamique de la transition tunisienne

Le mouvement de désobéissance civile de l'hiver 2010 et 2011 en Tunisie, avec le départ de Ben Ali et la chute rapide d'un système dont on a longtemps vanté la robustesse définissent autrement le changement. La notion de révolution est avancée par certains, impliquant une transformation de l'État et de la structure sociale et économique du pays. Pour d'autres, il s'agit d'une révolte massive qui a réussi à décapiter l'État. 115

Pour l'heure, s'il paraît difficile de se prononcer sur la nature précise de cette rupture, nous pouvons néanmoins penser que si nous ne sommes pas face à une révolution au sens classique du terme, il ne s'agit pas non plus d'une simple révolte sans conséquences politiques. Le soulèvement massif a en effet bien commencé le 17 décembre 2010 avec l'immolation par le feu de Mohamed Bouazizi, un jeune marchand ambulancier. Il a provoqué le départ du chef de l'État, laissant place à une transition qui a transformé l'espace politique.

Dès lors, quelle est la part du changement et celle de la continuité observable durant cette période de transition ?

Les événements qui plaident pour le changement sont nombreux. Dans le climat de glaciation politique du pays, le départ du chef de l'État, après vingt-trois ans de pouvoir autoritaire, succédant à trente ans de pouvoir absolu, constitue une rupture très importante. L'étape suivante, qui marque le changement profond, intervient dix mois plus tard avec l'organisation d'élections libres qui modifient réellement les règles de la compétition politique. Si l'administration reste en place, ces élections font émerger de nouvelles élites issues de l'opposition politique au régime précédent.

Ce nouveau personnel politique gouverne dans le cadre d'une administration ancienne, qui ne s'est pas effondrée après le départ du chef

de l'État. En revanche, des institutions que l'on croyait très solides ont été balayées, comme le puissant parti sur lequel s'appuyait Ben Ali, le RCD ou encore la Constitution rédigée en 1959. Les manifestants considèrent qu'il s'agit là de deux symboles de l'ancien régime qui doivent nécessairement disparaître.

116 Parmi les changements les plus spectaculaires qui ont marqué cette période, on note une liberté de ton et d'action que le pays n'a jamais connue auparavant. Cette liberté permet à la société civile d'émerger et de devenir un acteur important. En outre, certaines caractéristiques observées durant le moment révolutionnaire se retrouvent également durant la période de transition. En effet, la révolution tunisienne s'est déroulée sans leaders, même si elle a ses héros collectifs. Elle s'est faite dans la revendication des droits puisés dans le registre des droits universels, sans héros révolutionnaires si chers à la gauche arabe et sans martyrs comme dans les révolutions de type islamique. Malgré cela, elle a produit ses propres symboles.

Ces spécificités vont peser sur l'organisation de la transition. En effet, dans un premier temps, la foule rassemblée savoure le départ de celui qui symbolisait l'autoritarisme et la négation de la société civile dans son expression politique. Mais le bras de fer va rapidement s'engager entre les acteurs désignés pour conduire la transition et la « rue » qui se revendique alors de la légitimité démocratique. La révolution, telle qu'elle s'est déroulée, a fait naître une exigence spécifique quant au changement. Au nom de la révolution, devenue un véritable marqueur de l'histoire tunisienne, la société civile affirme une exigence démocratique. Le politologue Mohamed Kerrou observe que « de minoritaire et isolée, la légitimité démocratique devient revendication populaire au moment du déclenchement de la révolution qui se réclame d'une exigence de dignité et de liberté¹⁴ ».

Durant cette première période de la transition, le débat politique s'articule autour de deux questions qui paraissent centrales : faut-il rompre radicalement avec le passé, ou œuvrer dans la continuité et accepter les hommes et les institutions de l'ancien régime pour éviter le vide politique et institutionnel ? La confrontation gagne alors la société dans une opposition entre deux principes de légitimité. Pour les tenants de la légitimité constitutionnelle, le changement voulu par tous peut être opéré par une modification de la Constitution de 1959. Face à eux, les

14. Mohamed Kerrou, « Tunisie : révolution et transition politique ou le conflit des trois légitimités », *Quaderns de la Mediterrània*, n° 16, 2011, p. 124.

tenants de la légitimité révolutionnaire, réclament et obtiennent d'abord la chute du régime (*Isqat al-nidhâm*) puis la chute des deux premiers gouvernements provisoires conduits par l'ancien Premier ministre de Ben Ali (*Isqat al-huquma*). La radicalisation et le jusqu'au-boutisme du mouvement de contestation soutiennent la dynamique d'une transition conduisant à la rupture avec l'ancien régime.

Mais au bout de quelques semaines, les Tunisiens prennent conscience que le système n'a pas vraiment changé. La transition s'appuie sur la même administration, les médias n'ont pas connu de modifications majeures, pas plus que la justice. En mars 2011, les appels au changement radical lancés par les manifestants de Kasbah III se heurtent à l'intransigeance du nouveau Premier ministre Béji Caïd Essebsi, un ancien ministre de Bourguiba, qui a foi dans les vertus de l'ordre et semble déterminé à conduire le pays jusqu'aux élections d'octobre 2011, sans se laisser intimider par une rue décomplexée et désireuse d'imposer sa loi. 117

Ces conflits portant sur la rupture sont récurrents dans la Tunisie post-Ben Ali. Le système qui s'installe s'articule autour d'un mixte entre rupture et continuité. Certaines mesures satisfont les adeptes de la rupture, la loi électorale mise en place pour les élections d'octobre 2011 en est un bon exemple. Présentée comme une mesure phare de la transition, elle a pour objet d'instaurer une légalité nouvelle et de balayer les pratiques anciennes en matière d'élections. Tout ce qui peut rappeler symboliquement les élections organisées sous l'ancien régime a été écarté, comme les listes électorales disponibles au ministère de l'Intérieur ou encore les urnes. Préparée par des acteurs de la société civile, longtemps marginalisés par le pouvoir de Ben Ali, elle laisse transparaître le souci du détail qui anime ses auteurs, que ce soit en matière de transparence ou de représentativité. En effet, les listes électorales sont publiques, peuvent faire l'objet d'une opposition, la loi assure également l'égalité entre les régions et entre les sexes, elle impose une régulation du financement des partis politiques et entend exclure tous ceux qui ont appelé Ben Ali – en 2010 – à se présenter pour un quatrième mandat. Pourtant, pour les orthodoxes du changement et de la rupture, cette loi a été élaborée par une équipe nommée par un gouvernement non élu, dans un contexte où le ministère de l'Intérieur n'a pas été réformé, où le système judiciaire reste suspecté de corruption et où de très nombreux médias sont accusés d'avoir été proches de Ben Ali.

Maroc: demandes citoyennes et offre royale

En prolongeant les réformes mises en place par son père, Mohammed VI a réussi à obtenir un consensus sur la transition marocaine. Mais en 2011, le Mouvement du 20 février est venu le fissurer, mettant en évidence ses limites.

118 Il s'agit initialement d'un mouvement lancé par un collectif relativement réduit qui s'est rassemblé devant l'ambassade de Tunisie à Rabat – pour rendre hommage à la révolution tunisienne. Les jeunes Marocains ont rapidement été informés du rassemblement par le biais des réseaux sociaux. Ils lancent des appels à manifester, peu suivis dans un premier temps, avant de désigner la journée du 20 février comme « la journée de la dignité ». Contrairement à d'autres manifestations qui se sont produites au Maroc, et notamment à Casablanca, celles du 20 février n'ont pas été massives. En revanche, elles se sont déroulées dans 53 villes¹⁵. Ce qui paraît plus significatif, c'est que ce rassemblement s'est tenu dans le contexte régional des soulèvements de l'hiver 2011 et dans le prolongement des mouvements de désobéissance civile en Tunisie et en Égypte.

Ceux qui ont rejoint ce mouvement sont majoritairement jeunes, mais pas forcément issus de partis politiques, de syndicats ou encore d'associations. Ils bénéficient néanmoins rapidement de l'aide logistique de certains partis de gauche comme le Parti socialiste unifié (PSU) ou encore celui de la Voie démocratique (*Annahj al-dimocrati*), de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) qui ouvre ses locaux au mouvement et lui apporte l'aide de ses sections bien implantées sur tout le territoire marocain¹⁶. Mais le mouvement est également soutenu par l'ensemble de l'extrême gauche et une partie de la gauche, ainsi que par la Confédération démocratique du travail (CDT) et par l'association Justice et bienfaisance (*al-'Adl wa al-ihsân*). Si historiquement ces formations sont porteuses d'idéologies différentes, en 2011, elles se rassemblent dans un même objectif inspiré par les soulèvements de 2011 : démocratie, fin de la corruption et du clientélisme. Bien sûr, contrairement aux pays de la région qui ont vécu des renversements de régime, au Maroc, il ne s'agit pas de chasser le roi ou de convertir dans les urnes la dynamique révolutionnaire née de la rue. Le mouvement n'a pas de cible susceptible d'unifier les manifestants. Mais, progressivement, des proches du roi

15. Frédéric Vairel, « Qu'avez-vous fait de vos 20 ans ? Militantismes marocains du 23 mars (1965) au 20 février (2011) », in Vincent Geisser (dir.), *L'Année du Maghreb 2012. Un printemps arabe ?*, CNRS éditions, 2012, p. 221.

16. Abdellah Tourabi et Lamia Zaki, « Maroc : une révolution royale ? », *Mouvements*, n° 66, 2011, p. 98-103.

sont mis à l'index, comme Mounir Majidi ou encore Fouad Ali El Himma et son Parti Authenticité et Modernité (PAM). Comme ailleurs, les manifestants expriment également des demandes concernant l'accès au travail, à la justice sociale, à l'éducation, à la dignité et à la liberté. Cette mobilisation qui promet de se reproduire tous les mois fait resurgir de vieux débats sur la réforme constitutionnelle et la nécessité de mettre en place une monarchie de type parlementaire. Mais les manifestants stigmatisent aussi les biens de la monarchie.

Le souverain, qui ne peut nier le mouvement, ne peut y répondre à la manière des États voisins dont il entend se distinguer. Il annonce une réforme constitutionnelle, selon des modalités nouvelles. Contrairement à 1996, ce n'est pas son cabinet qui est chargé de cette mission, mais une commission consultative nommée par le roi. Composée de juristes, de politologues, d'hommes et de femmes, cette commission est censée représenter la société, tout en étant un intermédiaire entre le roi et la société. Mohammed VI précise d'ailleurs dans son discours du 17 juin 2011, par lequel il expose le nouveau texte constitutionnel que : « Le projet a été élaboré en parfaite communion avec toutes les forces vives de la nation. »

119

Le projet de réforme constitutionnelle, qui a pour objet de rééquilibrer le partage du pouvoir au sein de l'exécutif est présenté comme une « offre » qui a sa place dans les réformes engagées. La principale innovation réside dans la désignation du Premier ministre issu de la formation politique qui arrive en première position lors des élections législatives. Mohammed VI explique qu'ainsi « le pouvoir exécutif viendra du peuple ». D'autres modifications, d'importance inégale, sont inscrites dans le texte de la nouvelle Constitution, comme la représentation des Marocains vivant à l'étranger au Parlement marocain, la présomption d'innocence, la lutte contre les discriminations, l'égalité entre l'homme et la femme, la liberté d'opinion, le droit d'accès à l'information, le berbère comme seconde langue officielle.

Toutefois, au niveau des prérogatives du roi, il est difficile de croire que son pouvoir ait été réduit. Il reste le maître du jeu dans les domaines régaliens de la défense, de la diplomatie et de la sécurité intérieure, le chef des armées, il accrédite les diplomates, préside le Conseil des ministres... Au plan religieux, il conserve son titre de commandeur des croyants et reste la première autorité religieuse du pays.

Avec dix mois d'avance sur le calendrier initialement prévu, des élections législatives sont organisées en novembre 2011. Le PJD, qui bénéficie d'une image de probité morale, fait campagne sur la moralisation de la vie

publique, la lutte contre la corruption, l'accès au travail, la justice sociale, l'éducation, la dignité. Même si ce parti appelle ses partisans à ne pas rejoindre le Mouvement du 20 février, ses thèmes de campagne rejoignent les revendications de ce mouvement de contestation, notamment sur la stigmatisation de l'entourage du roi. Sur la crise morale qui ronge le Maroc et plus largement le monde arabe, comme en Tunisie lors des premières élections libres, le langage de la rue et celui des urnes convergent dans une même volonté de « moraliser la vie publique », de réduire les inégalités sociales et de rompre avec des pratiques politiques moralement inacceptables. Toutefois, après les élections, le PJD, qui obtient les meilleurs résultats avec 107 sièges au Parlement sur les 395 sièges à pourvoir, est tout de même contraint de faire des concessions. S'il s'est montré très insistant dans son refus d'inscrire la liberté de conscience dans le texte de la Constitution réformée, il apparaît plus conciliant sur d'autres dossiers sur lesquels il avait été intransigeant par le passé, comme la condamnation des festivals musicaux par exemple.

Au Maroc comme en Tunisie, les partis islamistes, PJD et Ennahda sont arrivés au gouvernement à la faveur des premières élections libres. Ils ont été appelés à gouverner dans le cadre de coalitions, en faisant des alliances avec des partis qui ne partagent pas toujours leurs convictions. Mais au Maroc, la norme politique reste définie par le roi qui veille à maintenir le cap et le rythme du changement, en arbitrant, lorsque cela est nécessaire, les conflits qui peuvent opposer des acteurs politiques. Nous sommes bien dans le schéma qui correspond à l'ouverture souhaitée par la monarchie dans les années 1990, c'est-à-dire une ouverture contrôlée et dosée par le roi. Toutefois, dans ce plan d'ouverture du système, la monarchie a fondé sa stratégie sur la domestication des acteurs. Les nouveaux modes de revendications qui émanent de la société civile pourraient déborder le cadre prévu par le palais royal. Dans la situation actuelle, le leader du parti islamiste est bien le Premier ministre, mais il n'a pas les coudées franches pour autant. Il est pris en tenaille entre les forces politiques de la coalition gouvernementale et un monarque qui prend les décisions les plus importantes avec ses conseillers. Malgré cela, il doit rendre compte au Parlement marocain de l'action gouvernementale, sans ignorer pour autant sa base islamiste. Cette dernière ne se soucie pas des calculs politiques des cadres de son parti et des pactes scellés avec la monarchie. Pour elle, les projets gouvernementaux doivent nécessairement correspondre à l'identité de ce « parti au référentiel

religieux», elle ne manquera pas d'interpeller le Premier ministre sur son manque de fermeté et de vigilance sur les valeurs religieuses et sur la moralisation de la société et de la vie publique, bref tous les thèmes de campagne qui ont incité l'électorat du PJD à le conduire à la tête du gouvernement. En Tunisie, si l'incertitude est grande quant à l'avenir de ce pays dont les élites œuvrent dans le cadre d'un mandat qui leur a été donné par le peuple, ce qui est sûr c'est que la transition est bien réelle, avec ses aléas, ses conflits et ses acteurs politiques qui gouvernent sans filet de sécurité. Mais, pour paraphraser Olivier Roy, l'effet de cliquet est bien présent, empêchant la scène politique de retourner en arrière.

R É S U M É

L'analyse comparative des transitions marocaine et tunisienne montre qu'au Maroc, même si le roi reste la pièce maîtresse du dispositif politique, le changement n'en demeure pas moins réel. Profitant des espaces de liberté concédés à la faveur d'une ouverture – aussi stratégique fût-elle – et de l'effet de contagion des autres soulèvements, le mode de revendication des Marocains et leurs attentes sont aujourd'hui radicalement différents.

En Tunisie, malgré la révolution, la rupture avec le passé est loin d'être franche. La transition s'opère en se référant à « l'esprit et aux valeurs de la révolution », tout en conservant de nombreuses institutions et pratiques du passé. Malgré cela, la dynamique du changement réel et profond est engagée de manière irréversible.